
actes n° 1 | 2024

Colloque COSSI - Intelligence(s) artificielle(s) générative(s) et créativité(s)

Intelligence Artificielle entre régulations et monopoles : Quelle posture de la French Tech sur la scène technopolitique ?

Marion TROMMENSCHLAGER *Maître de conférences associé*

PREFICS

University of Rennes 2

Édition électronique :

URL :

<https://revue-cossi.numerev.com/articles/actes-1/122-intelligence-artificielle-entre-regulations-et-monopol-es-quelle-posture-de-la-french-tech-sur-la-scene-technopolitique>

Date de publication : 31/12/2024

CertiScience® *Certifié évalué par les pairs*

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : TROMMENSCHLAGER, M. (2024) Intelligence Artificielle entre régulations et monopoles : Quelle posture de la French Tech sur la scène technopolitique ?. *Revue COSSI*, (actes n°1). <https://doi.org/10.34745/>

Le passage à l'échelle fulgurant de l'outil développé par OpenAI a posé l'IA générative au-devant de la scène créant une ruée vers la discipline. Si à l'échelle mondiale, les États-Unis, avec la Silicon Valley, occupent une place de premier rang sur ce sujet, le cas de l'Europe est, lui, bien plus complexe sur la dimension technopolitique. Dans cette situation, la French Tech, label créé par le gouvernement français en novembre 2013, se trouve au milieu d'injonctions contradictoires. Le premier réseau entrepreneurial d'innovation technologique, né et dirigé par un gouvernement, est pris entre une ambition de concurrencer les géants de la tech et la dynamique de régulation européenne.

The rapid scaling of the tool developed by OpenAI has brought generative AI to the forefront, creating a rush towards the discipline. While globally, the United States, with Silicon Valley, occupies a leading position in this field, the situation in Europe is much more complex in terms of technopolitical dimensions. In this context, the French Tech, a label created by the French government in November 2013, finds itself amidst contradictory demands. The first entrepreneurial network for technological innovation, created and led by a government, is caught between the ambition to compete with tech giants and the dynamics of European regulation.

Mots-clés :

Recherche-action, Intelligence artificielle générative, Innovation technologique, Technopolitique, Dynamique de régulation

Introduction

La (ré)ouverture du débat public sur la discipline septuagénaire qu'est l'IA est l'occasion de questionner de nombreux enjeux sociétaux, comme les perspectives sur l'impact environnemental (Pachot, 2023), l'opacité algorithmique (Winston, 2022), l'organisation du travail (Zouinar, 2020), ou même la relation entre religion et technologies (Rocquigny, 2023). Il semble que parmi ces réflexions, notre rapport même à l'innovation doit, lui aussi, être questionné. Cette proposition se concentre sur l'un des acteurs des écosystèmes d'innovation entrepreneuriaux (Laperche, 2020) à l'échelle nationale, celui de la French Tech, et expose cette question : quelle est la posture du réseau d'innovation technologique gouvernemental sur la scène technopolitique

nationale et mondiale face aux monopoles des Big Tech ?

La place de la France en matière d'innovation est singulière puisqu'elle est le seul pays disposant d'une structure promouvant l'innovation et l'écosystème *startup* du territoire, créée et portée par un gouvernement. Elle n'a pas son équivalent en Europe. Situer le terrain de recherche à l'échelle de la French Tech permet de saisir la complexité des enjeux technopolitiques européens face aux monopoles de la Tech. Son origine et sa raison d'être la place souvent entre deux cultures : celle de la Silicon Valley qui lui inspire ses ambitions et dont elle emprunte les terminologies et le sens de la compétition (Sportisse, 2023) avec pour ambition l'émergence de *leaders* français, et l'approche plus politique et régulatrice européenne (Smith, 2021). Aussi, elle est un terrain des plus intéressants pour étudier la fabrique de l'innovation et ses impacts géopolitiques, l'occasion par ailleurs d'entamer une analyse de ce label, dix ans après sa création. En ce sens, cette proposition repose à la fois sur l'analyse des discours accompagnant les développements des IA et plus généralement de l'innovation technologique (axe 2), mais également sur une approche sociologique des acteurs (axe 4) et le rôle normatif, à travers la régulation numérique, des institutions (axe 3).

Méthode

En lien avec le Laboratoire PREFics, une recherche-action a été initiée en 2022 au sein d'une capitale French Tech : la French Tech Rennes St-Malo. Pour investir de près ce que l'on nomme *écosystème d'innovation*, ce travail prend comme point de départ la définition proposée dans l'ouvrage de Laperche et al. (2020) et renvoie, ainsi, à un ensemble d'acteurs interdépendants - entreprises, institutions de recherche, acteurs publics, investisseurs - interagissant de manière dynamique pour favoriser l'innovation. Ces écosystèmes se caractérisent par des collaborations, des échanges de connaissances et des soutiens financiers, avec l'objectif de stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation. Ils ambitionnent de créer un environnement favorable à l'émergence d'idées novatrices et intègrent pour cela des ressources, des compétences et des réseaux qui permettent aux entreprises de se développer et de surmonter des obstacles concurrentiels. L'intégration de ces écosystèmes permet d'analyser ce qui est perçu et valorisé comme innovant dans ces milieux et à travers des labels comme celui de la French Tech.

Le choix de la recherche de terrain émane d'une volonté d'interaction avec l'objet d'étude, l'écosystème de la French Tech (au niveau national), tout en observant ses pratiques (Jeanneret et Ollivier, 2004). Cette posture permet d'enrichir une analyse ethnologique de la situation actuelle entre les différents acteurs de l'innovation : Mission French Tech, entrepreneurs, acteurs de l'accompagnement, pouvoirs publics, investisseurs, afin de comprendre leurs rôles respectifs et leurs interactions. L'ethnologie, dans ce contexte, permet d'observer comment ces acteurs cohabitent, échangent, et s'influencent mutuellement. Ainsi, depuis septembre 2022, j'ai intégré en tant que chercheuse la French Tech Rennes St-Malo avec pour objectif d'être au carrefour de ces interactions. Cela m'a permis d'être présente aux réunions

hebdomadaires et séminaires bimensuels avec la Mission French Tech, aux événements en présence des différents acteurs de l'écosystème tel qu'entrepreneur, investisseur, acteur de l'accompagnement, ou encore acteur public. La méthodologie de la recherche de terrain ou de la « familiarité distante » (Devereux, 1980) s'est donc installée progressivement pour nourrir ces travaux permettant à la fois l'observation participante et l'analyse des pratiques et des interactions. Elle se poursuit actuellement.

Cette recherche implique, dans un premier temps, de revenir sur le contexte de création du label French Tech et d'analyser comment celui-ci est progressivement devenu un réseau grâce à une analyse documentaire et des entretiens menés auprès d'acteurs de cet écosystème (entrepreneurs, agents de capitales French Tech, de technopoles, mais également de la Mission French Tech). Dans un second temps, ce travail s'attache à questionner la puissance communicationnelle du réseau français et sa contribution à la création d'une culture commune autour de l'innovation. Il est pour cela essentiel de revenir sur certaines terminologies, comme le concept « d'écosystème d'innovation et d'entrepreneuriat » (Cabanès et Denis-Remy, 2023) et celui de startup (Quijoux et Saint-Martin, 2020). L'analyse de certains discours publics (Kiyindou, Damome et Noble, 2021) dont le discours d'Emmanuel Macron à Vivatech en 2017 et avec lui l'apparition du concept de "startup nation" sont également mobilisés. Enfin, il est intéressant d'ouvrir cet article avec une actualisation de la place de la French Tech dans les interactions en cours liés à la volonté de souveraineté numérique à l'échelle européenne (notamment à travers la régulation du numérique) et internationale. Le cas du partenariat entre Mistral AI et Microsoft vient également soulever la question de la posture de la French Tech sur la scène de l'innovation internationale, il sert d'illustration.

Résultats

Les résultats mettent en lumière la singularité de la France sur la scène technopolitique de l'innovation. Une singularité particulièrement révélée avec l'accélération de l'Intelligence Artificielle générative. Créée il y a 10 ans, la French Tech née de l'ambition d'un label d'innovation français, a rapidement évolué sous forme de réseau. Nous voyons à travers ces analyses, et notamment par le maillage progressif des capitales French Tech en région et leurs interactions avec le cœur du réseau au Ministère de l'Économie et des Finances, toute l'interdépendance entre les enjeux de territoire et d'innovation. Une observation qui explique par exemple comment, l'émergence, plus encore la fulgurance de l'Intelligence Artificielle générative, a pu raviver des enjeux géopolitiques au niveau national et international.

Sous une approche ethnologique, le label étatique s'apparente à une institution régulatrice dont l'objectif tient en la mise en place de normes et d'imaginaires partagés autour de la tech et de l'innovation. Son influence est particulièrement visible chez les acteurs de l'accompagnement qu'elle structure (incubateurs, accélérateurs, pôles de compétitivité, ou encore de transferts de technologies), visant ainsi à impulser une vision commune, jusqu'à une identité collective, auprès et avec ces acteurs : celle d'un pays compétitif au niveau mondial.

Bien qu'ayant vu le jour sous le Gouvernement Hollande en 2013, il est intéressant d'observer un tournant à travers une autre récupération politique, celle d'Emmanuel Macron, et avec elle, l'arrivée du slogan de la "startup nation".

Salon Vivatech à Paris, nous sommes en 2017 et le Président annonce un "momentum", tel un moment de bascule. Son discours d'une quarantaine de minutes, il l'adresse "aux entrepreneurs", à "ceux qui incarnent l'hyper-innovation", "les talents", et "la réussite", contribuant à une narration déjà établie de réussite, voire glorification, à travers la figure de l'entrepreneur (Galluzo, 2023). Sa prise de parole est d'ailleurs parsemée de superlatifs autour du champ lexical de "la réussite" et de "l'hyper-innovation". Il est question notamment de "permettre aux entrepreneurs de réussir davantage, plus vite, plus fort, à l'échelle du pays, puis du continent et à l'échelle mondiale." (...) "Nous sommes entrés dans une économie de l'hyper-innovation". Un ensemble de référentiel empreint dans les images et les mots choisis ce jour-là rappelle ce qui serait un héritage de la Silicon Valley. D'ailleurs ce discours commence avec cette phrase : "je vous lance ce défi de devenir le nouveau CES" (rendez-vous tech mondial se déroulant chaque année à Las Vegas). Pourtant, le contexte en France n'est pas comparable au modèle de l'entrepreneuriat tech américain (et de la fameuse course à la "licorne"), à la fois dans l'accès au financement, mais également l'accès au marché plus complexe en Europe (échelle réduite et compétition possible entre les pays européens). Une réalité qui a vite rendu obsolète le slogan, à la fois pour son caractère caricatural, et par une forme de désillusion de l'idée de la tech qui sauve, le technosolutionisme (Morozov, 2014).

Outre cet épisode, et quelques années après, nous observons que la French Tech tient un rôle communicationnel puissant dans la construction d'un imaginaire collectif (Le Béhec, 2016 ; Le Béhec et Boulier, 2014), autour de l'innovation, établissant un système de valeurs hautement codifié dans les prises de parole et documentations diffusées par le réseau. L'adoption de codes linguistiques sur le champ de l'innovation souvent hérités de la Côte Ouest des États-Unis et l'affirmation d'un système de valeurs spécifique (c'est l'exemple de la levée de fond comme indicateur majeur de valorisation), contribuent à la formation d'une narration dominante de l'innovation à l'échelle nationale. Certaines terminologies ont ainsi intégré le langage commun, à commencer par les noms de *startup*, *scaleup*, ou encore *Deeptech*. Nous y reviendrons.

Toutefois, il est important de noter que la French Tech ne joue pas de rôle décisionnel dans l'élaboration des politiques d'innovation. Ce qui est particulièrement évident dans le contexte de la régulation européenne du numérique au sein de laquelle elle n'est ni consultée, ni conviée.

Autre constat réalisé à travers cette analyse et confirmé lors d'entretiens avec des responsables de la Mission French Tech, l'absence de collaboration avec le milieu de la recherche et de l'enseignement à l'échelle du gouvernement. Depuis ses débuts et jusqu'à aujourd'hui, les interactions avec le MESRI (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) restent inexistantes. D'ailleurs, il a pu être observé lors de l'étude organisationnelle des Pôles Universitaires d'Innovation (PUI), Rennes étant l'une des villes labellisées et portant ce projet, qu'aucune

association ou consultation de la French Tech n'ait été réalisée à aucune étape du projet (contrairement aux technopoles qui y sont associées par exemple).

Sur le sujet de la collaboration entre recherche et entrepreneuriat, il est intéressant d'observer le rôle d'un autre des maillons de la chaîne de ces écosystèmes d'innovation : les investisseurs. D'un point de vue ethnologique, les investisseurs peuvent être vus comme les arbitres du succès entrepreneurial, favorisant certains modèles d'affaires et narratifs qui sont perçus comme les plus rentables. Cette dynamique peut créer un rapport de dépendance pour les entrepreneurs, où les normes de l'investissement peuvent entrer en conflit avec des aspirations plus sociales, plus créatives, ou demandant plus de temps (Mignon ; Walliser, 2015). Le cas de la recherche. "Les fonds d'investissement sont plus à l'aise sur des projets type software pour lesquels les retours sur investissement vont être plus rapides que sur des projets demandant des années et des années de recherche avant de passer à la commercialisation" rapporte Clara Chappaz dans un entretien. Le pouvoir de l'investisseur façonne ainsi la culture de l'innovation, valorisant le succès financier et la croissance rapide (scale-up) au détriment d'autres formes de succès comme l'impact social, ou l'innovation durable (Goulet, Sauvegrain et Arciniegas, 2015).

Enfin, un des points saillants de cette recherche-action est le rôle de la French Tech au niveau international, et comment celui-ci pose la France comme un territoire singulier en matière d'innovation. Le réseau gouvernemental évolue dans un écosystème d'innovation à la fois dense et complexe, nous l'observons particulièrement dans la diversité organisationnelle des capitales French Tech en région liée aux singularités de chaque territoire. Pourtant, face à cette organisation complexe, elle contribue à influencer et façonner le paysage de l'innovation français par sa portée communicationnelle, jusqu'à créer un repère, bien reconnu, sur la scène de l'innovation à l'international. Dix ans après, les pays européens observent avec attention cette organisation et l'émergence de structures similaires pourraient d'ailleurs voir le jour.

Contexte et ouverture

Genèse de la French Tech et évolution

La French Tech, créée en 2013 sous la présidence de François Hollande, constitue une initiative unique en tant que réseau d'innovation puisque créé et soutenu par le gouvernement français. Inaugurée par Fleur Pellerin, alors ministre déléguée chargée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique, cette initiative a connu de fortes évolutions sous les directions successives d'Axelle Lemaire, Mounir Mahjoubi, Cédric O, Jean-Noël Barrot, Marina Ferrari et dernièrement Clara Chappaz. « L'objectif était de mettre les sujets des *startups* et du digital dans le débat public. Il fallait instituer des dimensions sociétales et pas qu'économiques » confiait Fleur Pellerin en 2021 au journal *Les Echos*. Un discours qui sera également repris par Axelle Lemaire, « Il a fallu des années pour marier l'écosystème à l'action publique. L'idée que les services publics

s'adosent aux *startups* pour répondre à leurs questions sociales, fiscales, relatives à leur utilisation des données était encore très nouvelle ». L'année de sa création un mouvement significatif dans l'histoire récente de l'entrepreneuriat français se forme : la « révolte des Pigeons ». Initié en réaction à la loi de finances de 2013 portée par le gouvernement, ce mouvement a été dirigé par des entrepreneurs et des capital-risqueurs français, avec Jean-David Chamboredon à leur tête. Le principal objet des contestations est la taxation des plus-values de cession, perçue comme une menace pour l'esprit entrepreneurial et pour la survie des *startups*. En l'espace de quelques mois, la révolte a rassemblé environ 75 000 entrepreneurs, attirant une couverture médiatique substantielle. Fleur Pellerin, alors ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'économie numérique, est appelée par le Président François Hollande à résoudre cette crise, tâche que personne ne souhaite assumer en raison de sa complexité et des risques politiques associés. En réponse à cette situation, l'organisation des premières Assises de l'entrepreneuriat. Ces Assises ont conduit l'État à proposer des aménagements de la réforme fiscale, qui ont finalement satisfait les entrepreneurs.

De cette mobilisation est née France Digitale, aujourd'hui la plus grande association française dans le domaine de la technologie, regroupant plus de 2 000 investisseurs et entrepreneurs. Ce mouvement tient un rôle actif sur la scène française de l'innovation, il a par exemple influencé la politique fiscale, mais également marqué un tournant dans la structuration de l'écosystème entrepreneurial en France, en contribuant à renforcer la collaboration entre les entrepreneurs et les instances gouvernementales.

En 2017, la French Tech prend un virage nettement politique lorsque Emmanuel Macron intègre les jeunes entreprises technologiques dans son discours de campagne, faisant de la notion de « *startup* nation » un argument central de sa stratégie électorale. Cette période a été marquée par une attention particulière à la diversité des créateurs de *startups*, mise en avant par Mounir Mahjoubi, puis par un recentrage sur les enjeux économiques sous la direction de Cédric O. Un portage politique de l'innovation. La Mission French Tech, la structure centrale de ce réseau, intègre directement la direction du numérique à l'échelle du gouvernement, lui-même rattaché au Ministère de l'Économie et des Finances. Le portage politique du numérique passe du statut de Ministère à Secrétariat d'État en 2024 avec le remaniement de janvier, et voit arriver à sa tête Marina Ferrari. Cette organisation n'est pas neutre. Elle nous interpelle sur deux sujets. Le premier, est celui du message envoyé à travers le glissement d'un Ministère vers un Secrétariat d'État, car même si la situation s'est déjà produite dans de précédents gouvernements, il implique des changements. Dans le second cas, la marge de manœuvre décisionnelle est réduite et le ou la Secrétaire d'État n'a plus accès au Conseil des Ministres. Le second, et certainement celui qui nous intéresse le plus dans ce travail, est l'appréhension du sujet du numérique par la classe politique actuelle. D'une part, il est rattaché au Ministère de l'Économie et des Finances. Il pourrait tout aussi bien être intégré au Ministère de la Culture, ou encore des Affaires étrangères. Son appréhension est donc économique. D'autre part, il est contraint dans une organisation pilotée par sujets (et par ministères), et donc éloigné de sa réalité et de sa portée systémique.

Innovation et territoire. Progressivement, la French Tech devient un réseau d'attractivité territoriale et sur-active le lien inhérent entre innovation et territoire. Se tisse donc, dès 2014, le début d'un maillage territorial autour de l'innovation avec l'arrivée des capitales French Tech. A l'origine, le concept de ce maillage voulait que ces capitales, nommées par la Mission French Tech tous les 3 ans, se présentent sous forme de labels. C'est-à-dire que chaque capitale s'appuie sur une structure portant déjà l'innovation sur son territoire, ce qui a été le cas à Rennes St-Malo (avec la technopole Rennes Atalante), à Nantes (avec la Cantine Numérique), et à Tours (avec Digital Loire Valley) qui a créé sa structure post labellisation. Aujourd'hui, parmi les 16 capitales, seules trois (précédemment citées) portent le projet initial. Pour les 13 autres, la labellisation a amené la création d'antennes French Tech à part entière. Cette dynamique territoriale est renforcée par des programmes tels que *Rise*, visant à combler les lacunes de financement dans les régions.

Dix ans après, un des éléments clés de la pérennité de la French Tech réside dans son intégration à la Direction générale des entreprises (DGE), lui permettant d'échapper aux restrictions budgétaires et aux fluctuations politiques. La French Tech se positionne désormais comme un réseau reconnu, avec une marque protégée par l'INPI, et dont le nom est entré dans le langage courant. Il paraît intéressant d'ailleurs de noter la distinction entre Mission French Tech et French Tech. Si le premier fait référence à une administration étatique organisant les communications et programmes du label, le second renvoie à l'ensemble des entreprises innovantes françaises (startups, scaleups) non-organisées comme un ensemble (ou du moins rassemblé à travers le dénominateur commun d'entreprendre dans l'innovation en France).

Une narration de l'innovation

Les notions de *startup* et d'*écosystème d'innovation* sont au cœur des dynamiques contemporaines de développement technologique et économique. Une *startup* se définit généralement comme une jeune entreprise innovante à fort potentiel de croissance, souvent caractérisée par une structure organisationnelle flexible, une orientation vers les nouvelles technologies et un modèle économique scalable. Steve Blank, entrepreneur américain, pionnier du concept de *lean startup*, souligne en 2013 dans son ouvrage « Le manuel du créateur de *startup* » que les *startups* se distinguent par leur capacité à innover rapidement, à expérimenter de nouveaux marchés et à pivoter en réponse aux retours des utilisateurs et aux changements de l'environnement économique. En France, les travaux de Nathalie Lazaric (2011) mettent en avant l'importance des routines organisationnelles et des compétences dynamiques dans le développement des *startups*. Un regard actualisé et appuyé quelques années plus tard par Maxime Quijoux et Arnaud Saint-Martin, « La *start-up* se distingue par sa capacité à transformer rapidement une idée en produit ou service grâce à une structure organisationnelle flexible et une culture d'innovation constante » (Quijoux et Saint-Martin, 2020). Et si leur rôle est central dans l'économie aujourd'hui, notamment par

leur capacité à faire émerger de l'innovation, ces modèles de *startup* ne peuvent être étudiés sans le système tissé autour d'elles et que l'on nomme très souvent *écosystème d'innovation*.

« Insérées dans des écosystèmes d'innovation, les *startups* bénéficient de l'interaction avec divers acteurs tels que les incubateurs, les investisseurs, et les institutions académiques, ce qui leur permet de croître et d'évoluer rapidement » (Quijoux et Saint-Martin, 2020). Ces *écosystèmes d'innovation* désignent l'ensemble des acteurs, des relations et des conditions environnementales qui favorisent l'innovation et le développement des *startups*. Cet écosystème comprend les institutions académiques, les incubateurs et accélérateurs, les investisseurs en capital-risque, les grandes entreprises, les gouvernements, ainsi que les réseaux sociaux et professionnels. Henry Chesbrough, professeur américain, avec sa théorie de l'« innovation ouverte » (2003), met en lumière la manière dont les interactions entre ces différents acteurs génèrent des dynamiques d'innovation collective. Une théorie du collectif également appuyée par Philip Cooke, Professeur et économiste, qui par ailleurs relie l'innovation au territoire en parlant d'écosystèmes régionaux d'innovation (Cooke, P. 2004). Sur la question organisationnelle, les recherches du sociologue Dominique Boullier sur les réseaux socio-techniques montrent comment les interactions et les échanges au sein des *écosystèmes d'innovation* stimulent la créativité et l'émergence de nouvelles idées (Boullier, D. 2014). Ces perspectives théoriques sont des ressources dans la compréhension de la fabrique de l'innovation aujourd'hui. Elles indiquent notamment l'échelle systémique dont dépend l'émergence de *startups*, les compositions organisationnelles complexes et diverses autour de l'innovation, mais également le lien, central, entre territoire et innovation.

Dans la culture de l'innovation technologique, la mesure des levées de fonds est bien souvent le premier indice de référence des « réussites » des *startups* (et non leur rentabilité par exemple). Cette approche est également structurante dans la représentation collective de l'innovation et contribue à renforcer un certain système de valeurs dans lequel tous les acteurs de l'innovation ne se retrouvent pas toujours. En reprenant cet indice de référentiel commun, nous voyons que le financement des

[1]
startups françaises est en baisse et que, face à cette tendance générale, le domaine de l'IA reste hautement valorisé. Citons par exemple la startup française Mistral AI valorisée à 2 milliards de dollars moins d'un an après sa création (un cas inédit en Europe) et qui vient à nouveau d'annoncer une levée à 600 millions d'euros. Notons que, bien souvent, la communication s'arrête à l'indicateur des levées. Rarement les usages de celles-ci sont explicités et suivis dans la narration de cette forme de « succès ». Parmi les symboles matérialisant cette narration de l'innovation sur un territoire, celui du bâtiment "totem". Dans le contexte de l'innovation, un « bâtiment totem » se réfère à une structure emblématique devant incarner l'innovation d'une communauté technologique ou entrepreneuriale. La plupart du temps, ces bâtiments jouent plusieurs rôles : symbole, repère, hébergeur, au sein duquel se trouve la *communauté*. Le terme « bâtiment totem » s'inspire des totems traditionnels des cultures autochtones. Ce sont des structures symboliques représentant les identités, les valeurs et les histoires des

groupes ou des clans. Transposé au domaine de l'innovation, un bâtiment totem sert de repère central et symbolique pour une *communauté* technologique, consolidant son identité collective et ses aspirations. Ainsi, à l'image de Palo Alto Research Center (PARC, Californie, USA), le centre de recherche historique de la Silicon Valley, ou encore le MIT Media Lab (Cambridge, Massachusetts, USA), la French Tech investit son lieu Totem : Station F en 2017. Considéré comme le plus grand campus de startups au monde, ce lieu symbolique est situé à Paris. Cette narration de l'innovation s'entoure également d'un vocable très identifiable, également lié à la culture technologique de la Silicon Valley. Le plus emblématique, celui de *startup*, est entouré d'autres anglicismes ou termes décrivant l'activité autour de l'innovation entrepreneuriale. Hérités des États-Unis, ils sont désormais intégrés au langage commun : la *scalabilité*, les *scaleup*, la *R&D*, les termes de *seed* et *pré-seed*, le *capital-risque*, ou encore le concept d'innovation de rupture ou *disruption*, terme popularisé par Clayton Christensen, professeur à la Harvard Business School en 1997. La dénomination des secteurs d'activité est, elle aussi, très codée : *GreenTech*, *DeepTech*, *FinTech*, *EdTech*, *AgriTech*, etc.

Cette narration de l'innovation est également incarnée par une certaine image de l'entrepreneur, jusqu'à entretenir un mythe (Galluzo, 2023). Dans cet ouvrage, le chercheur déconstruit la figure de l'entrepreneur telle qu'elle est célébrée sur la côte ouest des États-Unis. Il met en lumière comment cette figure est moins un acteur économique qu'un produit discursif, un personnage médiatique qui légitime l'ordre capitaliste actuel en lui conférant vertu et légitimité. Cela est particulièrement vrai dans l'histoire de l'entrepreneuriat dans la Silicon Valley, l'est-il tout autant sur le paysage français ? A ce jour, peu d'entrepreneurs, entrepreneuses, ont adressé cette posture de héros médiatique. Dans un contexte comme celui de l'accélération de l'innovation portée par la fulgurance de la médiatisation de l'Intelligence Artificielle générative, il est possible qu'émergent des tendances à glorifier des profils d'entrepreneurs. Nous observons déjà cependant dans cette narration de l'innovation « à la française », la reprise du champ de la compétition et de l'excellence. L'innovation entrepreneuriale porte donc la volonté de faire émerger des *champions*, des *leaders*, mais aussi des *licornes* (*Unicorns*).

Le pouvoir communicationnel de la French Tech est certain, la marque est d'ailleurs entrée dans le langage commun, mais qu'en est-il de sa posture décisionnelle sur la scène de l'innovation européenne et internationale ?

Entre monopoles internationaux et quête d'un souverainisme numérique à l'échelle européenne : situation technopolitique de la French Tech

Derrière ces injonctions à innover, nous observons des enjeux de monopoles (Mhalla, 2024) à différentes échelles, puisque « toutes les Intelligences Artificielles sont à la fois civiles et militaires ». L'idée que le premier à développer sa solution technologique

prend le dessus sur l'autre n'est nullement sans rappeler par ailleurs la formule « code is law » (Lessig, 2010) et pose inévitablement une forme d'injonction technosolutionniste (Davat, 2023).

Si cette compétition est bien à échelle mondiale, n'en reste que la situation en Europe est différente de celle des États-Unis. En Europe l'accueil de ces IA génératives est plus complexe. Nous nous rappelons à titre d'illustration l'interdiction en Italie de ChatGPT, ou encore l'arrêt de systèmes algorithmiques contestables (Maxwell, 2022). Dans ce contexte, et alors que l'IA se trouve plus que jamais au cœur de l'innovation technologique (Sadin, 2018), l'Union Européenne tente de réagir à travers une politique de régulation inscrite dans l'[IA Act](#), ce, malgré un certain lobbying du gouvernement

[2]
français__.

Cette approche du numérique par la régulation marque d'ailleurs la position européenne sur l'échiquier mondial. Ainsi, la géopolitique contemporaine voit l'émergence de quatre blocs distincts, avec l'Europe cherchant à incarner une quatrième voie face aux États-Unis et ses géants technologiques (BigTech), à la Chine, caractérisée par un modèle de capitalisme de surveillance, et à la Russie avec la cybersécurité. Rappelons notamment que depuis la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en 2016, 4 milliards d'euros d'amendes ont été adressés et 145 000 plaintes de la part de citoyens européens ont été déposées, parmi lesquelles 69 % déclarent connaître le RGPD. Cependant, malgré ces mesures, des difficultés d'application persistent. Le processus de régulation est une posture défensive à la mise en place lente. Sept années sont par exemple nécessaires entre le lancement des travaux sur le RGPD et son entrée en application. Cette régulation doit désormais s'adapter rapidement pour faire face aux avancées technologiques, telles que l'intelligence artificielle générative.

La régulation européenne de l'Intelligence Artificielle, avec l'élaboration de l'Artificial Intelligence Act (AI Act), vise à promouvoir une IA dite « digne de confiance ». Une volonté de soutenir l'innovation mais à la condition du respect des valeurs fondamentales de l'Union Européenne et des droits humains. Un des principaux points de débat lors des négociations a été la définition même de l'intelligence artificielle, qui s'est finalement alignée sur celle de l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique). Selon cette définition, un système d'intelligence artificielle est « un système automatisé qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit à partir d'entrées reçues comment générer des résultats tels que des prévisions, des recommandations ou des décisions pouvant influencer des environnements physiques ou virtuels. Ces systèmes présentent des degrés variables d'autonomie et d'adaptabilité après leur déploiement » (OCDE, 2023).

Le développement rapide de l'IA générative accentue les asymétries de pouvoir entre continents et acteurs, posant des questions cruciales sur le modèle économique dominant, largement contrôlé par les Big Tech américaines (GAFAM). Ainsi, la dynamique de souverainisme en matière de numérique s'intensifie à l'échelle

européenne (sept nouvelles lois entre 2022 et 2024).

Ensemble des lois sur la régulation européenne du numérique depuis le RGPD

Nouvelles règles du jeu à l'échelle européenne

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Ambition : Protéger les données personnelles des citoyens de l'UE et harmoniser les lois de protection des données.
Date : 25 mai 2018

Directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS 2)

Ambition : Renforcer la sécurité des systèmes d'information et des réseaux à travers l'UE.
Date : 27 décembre 2022

Règlement sur la Gouvernance des Données (Data Governance Act)

Ambition : Faciliter le partage de données tout en assurant leur protection et en renforçant la confiance.
Date : 23 juin 2022

Cyber Resilience Act

Ambition : Renforcer la sécurité des produits numériques et des services connectés dans le marché unique.
Date : 15 septembre 2022

Digital Services Act (DSA)

Ambition : Réguler les services numériques pour garantir un environnement en ligne plus sûr et transparent.
Date : 16 novembre 2022

Digital Markets Act (DMA)

Ambition : Prévenir les abus de position dominante des grandes plateformes numériques.
Date : 1er novembre 2022

Règlement sur l'intelligence artificielle (AI Act)

Ambition : Encadrer le développement et l'utilisation de l'IA pour garantir des systèmes sûrs et éthiques.
Date : 2024

Data Act

Ambition : Réguler l'accès aux données non personnelles pour stimuler l'innovation et l'économie des données.
Date : 2024

Observation :

L'Europe veut incarner une 4ème voie face aux Etats-Unis (Big Tech), la Chine (économie de la surveillance) et la Russie (cybersécurité)

Nouvelles règles du jeu à l'échelle européenne

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Ambition : Protéger les données personnelles des citoyens de l'UE et harmoniser les lois de protection des données.
Date : 25 mai 2018

Directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS 2)

Ambition : Renforcer la sécurité des systèmes d'information et des réseaux à travers l'UE.
Date : 27 décembre 2022

Règlement sur la Gouvernance des Données (Data Governance Act)

Ambition : Faciliter le partage de données tout en assurant leur protection et en renforçant la confiance.
Date : 23 juin 2022

Cyber Resilience Act

Ambition : Renforcer la sécurité des produits numériques et des services connectés dans le marché unique.
Date : 15 septembre 2022

Digital Services Act (DSA)

Ambition : Réguler les services numériques pour garantir un environnement en ligne plus sûr et transparent.
Date : 16 novembre 2022

Digital Markets Act (DMA)

Ambition : Prévenir les abus de position dominante des grandes plateformes numériques.
Date : 1er novembre 2022

Règlement sur l'intelligence artificielle (AI Act)

Ambition : Encadrer le développement et l'utilisation de l'IA pour garantir des systèmes sûrs et éthiques.
Date : 2024

Data Act

Ambition : Réguler l'accès aux données non personnelles pour stimuler l'innovation et l'économie des données.
Date : 2024

Observation :

L'Europe veut incarner une 4ème voie face aux Etats-Unis (Big Tech), la Chine (économie de la surveillance) et la Russie (cybersécurité)

Face à cela, des acteurs de l'innovation réagissent, comme France Digitale (issu de « la

révolte des pigeons » cité précédemment). Le défenseur des *startups* souligne l'importance de maintenir un niveau d'ambition élevé pour l'innovation en France. Elle affirme que cela nécessite la création d'un « pont » vers les États-Unis, où se concentrent les sorties boursières et technologiques^[3]. Pour reprendre la Présidente, Marie Ekeland, « En France, les fonds nécessaires sont rares, mais ils sont essentiels pour créer des *champions* du numérique ». Ces fonds offrent aux entreprises plus de temps et permettent de rassurer les investisseurs.

Dans ce contexte, la French Tech, en tant que réseau étatique d'innovation, incarne la tentative de la France et de l'Europe d'établir un contrepoids par des régulations et une forme d'innovation « souveraine ». La genèse et l'évolution de la French Tech sur la scène politique française et internationale aurait pu laisser penser un rôle à jouer dans cette dynamique politique autour des enjeux numériques. « Je ne veux plus qu'entreprendre en France soit trop souvent seulement intéressant lorsqu'on ne gagne pas encore d'argent. J'ai vu trop de *startups* me dire, c'était formidable, nous avons lancé les choses, puis, quand il s'agissait de développer nos innovations, on a quitté le pays » déclarait déjà Emmanuel Macron au salon Vivatech en 2017. Cela n'a pas été le cas.

La French Tech, tout en étant un vecteur narratif de l'innovation française, se trouve également limitée dans son rôle décisionnel face aux régulations européennes, notamment sur des sujets comme la protection des données et les enjeux d'éthique en IA générative. Loin de ces discussions, le label gouvernemental français n'a jamais été consulté ou pris la parole sur le sujet, même si le sujet est bien réel au sein du réseau des capitales French Tech. Lors d'un entretien, Clara Chappaz, alors directrice de la Mission French Tech, partage cette difficulté à développer des solutions françaises, qui, souvent se font racheter par de grands acteurs à l'étranger. Avec ces délocalisations, c'est aussi la fuite des talents malgré l'excellence des écoles. L'essor de l'IA semble d'ailleurs révéler ce syndrome persistant. Malgré ses ambitions de souveraineté numérique, la French Tech reste en grande partie dépendante des technologies et des capitaux étrangers. Cette interdépendance technologique met en lumière un paradoxe : des *startups* françaises obtiennent des financements importants, mais souvent via des investissements étrangers, ce qui compromet potentiellement l'indépendance technologique.

Il semble intéressant de s'arrêter sur la situation actuelle entre Mistral AI (*startup* française médiatisée, aux multiples levés de fonds) avec Microsoft. Ce partenariat contredit-il la possibilité d'un souverainisme en matière d'innovation technologique ? Le rapprochement entre Mistral AI et Microsoft^[4] marque un tournant décisif pour la souveraineté technologique européenne. Initialement ardent défenseur de l'open source pour rivaliser avec les géants américains, Mistral AI a opté depuis pour une stratégie fermée en développant son modèle de langage le plus avancé et en concluant un partenariat exclusif avec Microsoft, incluant une prise de participation symbolique de l'Américain dans son capital. Cette décision stratégique, bien que soutenue par la

France, suscite l'indignation à Bruxelles et parmi les partisans d'une IA européenne indépendante. En effet, cette alliance renforce la domination des entreprises américaines dans le domaine de l'Intelligence Artificielle, ébranlant l'idéal d'une autonomie technologique européenne. De plus, ce partenariat et le passage à une approche fermée de Mistral, tout en étant économiquement rationnels, remettent en question l'engagement initial de l'entreprise en faveur de l'open source, et soulèvent des inquiétudes quant à l'impact sur la régulation et la concurrence en Europe. Face à cette situation, aucune communication n'a été faite du côté de la French Tech ^[5].

Conclusion

Face à la fulgurance de l'Intelligence Artificielle générative, qui réactive les ambitions géopolitiques et replace la question politique au cœur des enjeux technologiques, la French Tech se positionne comme un acteur clé. Cette recherche met en avant le rôle communicationnel prépondérant du réseau sur la scène nationale et internationale. Nous l'avons constaté, elle influence significativement la culture de l'innovation grâce à sa portée communicationnelle, la marque a d'ailleurs intégré le langage courant. Sa place dans le paysage médiatique contribue à façonner une nouvelle image de l'innovation française sur la scène internationale. Dans une approche plus organisationnelle, sa particularité tient dans la dimension gouvernementale puisqu'elle n'a pas son équivalent ailleurs dans le monde. Bien que créée et dirigée au sein du gouvernement, elle nourrit une culture de l'innovation dont les codes sont souvent hérités de la Silicon Valley. Des ambitions que l'on pourrait dire « à l'américaine », et pourtant, ses réalités sont étroitement liées aux politiques européennes dont l'approche en matière de numérique est plus politique. Elle place donc la France comme un pays singulier en matière d'innovation et s'offre comme un objet d'étude fascinant puisqu'à la croisée des enjeux technopolitiques actuels.

La French Tech, en dépit de défis persistants, instaure une dynamique de valorisation de l'innovation, au risque de ne pas rassembler autour de cette culture de l'innovation très codifiée. En effet, ce pouvoir narratif ne semble pas rassembler tous les acteurs de l'innovation, le cas par exemple du milieu académique et de la recherche. Nous l'observons à différentes échelles, en voici trois : il n'existe à ce jour aucune collaboration entre le réseau d'innovation et le MESRI, les liens avec les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) restent parfois complexes, l'absence de liens avec le lancement des PUI.

L'un des résultats importants de ce travail est certainement la mise en avant de la marge de manœuvre décisionnelle réduite, voire inexistante, du réseau gouvernemental sur la scène de l'innovation à l'échelle européenne. Pour autant, ce modèle d'innovation étatique ouvre de nouvelles perspectives pour la gouvernance de l'innovation en Europe, tout en révélant la nécessité de repenser les narratifs et les stratégies d'innovation dans un contexte géopolitique en constante évolution. Sa posture pose, finalement, une question centrale : si l'innovation est politique comme nous l'avons vu à travers ces enjeux géopolitiques qui se renforcent, le rôle de l'État ne serait-il pas à

réaffirmer dans l'émergence de l'innovation ?

Bibliographie

Boullier, D. (2014). Chapitre 4. Médiologie des régimes d'attention. Dans Y. Citton (Dir.), *L'économie de l'attention : Nouvel horizon du capitalisme ?* (pp. 84-108). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.citto.2014.01.0084>

Burget, M., Bardone, E., & Pedaste, M. (2016). Definitions and conceptual dimensions of responsible research and innovation: A literature review. *Science and Engineering Ethics*. <https://link.springer.com/article/10.1007/s11948-016-9782-1>

Cabanes, B., & Denis-Rémis, C. (2023). L'entrepreneuriat technologique au service de la durabilité : une exploration de l'écosystème entrepreneurial deeptech. *Entreprendre & Innover*, 57, 60-72. <https://doi.org/10.3917/entin.057.0060>

Chesbrough, H. (2003). *Open innovation: The new imperative for creating and profiting from technology*. Boston : Harvard Business School Press.

Cooke, P. (2004). Les régions comme laboratoires de développement axés sur la connaissance : qu'est-ce qui a changé depuis 1995 ? *Géographie, économie, société*, 6, 153-161. <https://doi.org/10.3166/ges.6.153-161>

Davat, A. (2023). Biais, intelligence artificielle et technosolutionnisme. *Éthique, politique, religions*, L'éthique de l'intelligence artificielle à travers les dispositifs et les pouvoirs, 67-83. <https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-15078-7.p.0067>

Devereux, P. (1980). *De l'angoisse à la méthode*. Paris : Flammarion.

Galluzzo, A. (2023). *Le mythe de l'entrepreneur. Défaire l'imaginaire de la Silicon Valley*. Paris : Zones.

Goulet, F., Sauvegrain, S.-A., & Arciniegas, L. (2015). Innover de façon plus juste ? De la place des connaissances dans un dispositif de coopération sciences sociales-industrie. *Innovations*, 47, 33-54. <https://doi.org/10.3917/inno.047.0033>

Jeanneret, Y., & Ollivier, B. (2004). Faire des SIC : praxis, méthodes, pratiques. *Hermès*, 38, 130-132. <https://doi.org/10.4267/2042/9437>

Kiyindou, A., Damome, E., & Noble, A. (Dir.). (2021). *Intelligence artificielle, pratiques sociales et politiques publiques*. *Communication, technologies et développement*, 10.

Laperche, B., Lima, M., Seuillet, E., & Trousse, B. (Dir.). (2019). *Les écosystèmes d'innovation : Regards croisés des acteurs clés*. L'esprit économique, *Économie et Innovation*. Paris : L'Harmattan. *Innovations*, 61, 201-204. <https://doi.org/10.3917/inno.061.0201>

Lazaric, N. (2010). *Les théories économiques évolutionnistes*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.lazar.2010.01>

Le Béhec, M. (2016). Le territoire comme un graphe : Pratiques, formes, éthique. *Les Cahiers du numérique*, 12(4), 131-156. <https://shs.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2016-4-page-131?lang=fr>

Le Béhec, M., & Boullier, D. (2014). Communautés imaginées et signes transposables sur un « web territorial ». *Études de communication*, 42, 113-126. <https://doi.org/10.4000/edc.5737>

Maxwell, W. (2022). *Le contrôle humain des systèmes algorithmiques : Un regard critique sur l'exigence d'un humain dans la boucle* [Mémoire de master, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/fftel-04010389>

Mhalla, A. (2024). *Technopolitique : Comment la technologie fait de nous des soldats*. Éditions du Seuil.

Mignon, S., & Walliser, E. (2015). Éditorial. Connaissances, capital intellectuel et management de l'innovation. *Innovations*, 47, 5-13. <https://doi.org/10.3917/inno.047.0005>

Morignon, L., Carignan, M.-E., & Parrini-Alemanno, S. (2020). Influences croisées entre pratiques et recherches en communication des organisations. *Communication et professionnalisation*, 10. <https://doi.org/10.14428/rcompro.vi10.55603>

Morozov, E. (2014). *Pour tout résoudre, cliquez ici : L'aberration du solutionnisme technologique* (M. Chemillier-Gendreau, Trad.). FYP Éditions. (Travail original publié en 2013)

Moustafa, Z. (2020). Évolutions de l'intelligence artificielle : Quels enjeux pour l'activité humaine et la relation humain-machine au travail ? *Activités*, 17(2). <https://doi.org/10.4000/activites.4941>

Pachot, A. (2023). *Les données ouvertes et l'intelligence artificielle (IA) peuvent-elles favoriser la mutation de l'industrie française vers un système productif plus résilient ?* [Thèse de doctorat, Université Clermont Auvergne]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-04381896>

Quijoux, M., & Saint-Martin, A. (2020). Start-up : avènement d'un mot d'ordre. *Savoir/Agir*, 51, 15-22. <https://doi.org/10.3917/sava.051.0015>

Rocquigny, E. de. (2023). *Le sens de l'IA : À l'école de Pascal entrepreneur*. Boleine.

Sadin, E. (2018). *L'intelligence artificielle ou l'enjeu du siècle*. L'Échappée.

Smith, B. (2021). Définir les règles de notre avenir numérique : L'UE est-elle sur la

bonne voie ? *Revue européenne du droit*, 3, 139-145.
<https://doi.org/10.3917/red.003.0139>

Sportisse, B. (2023). La French Tech : Un combat toujours actuel de l'État pour l'innovation. *Servir*, 519, 10-14. <https://doi.org/10.3917/servir.519.0010>

Winston, M. (2022). *Le contrôle humain des systèmes algorithmiques : Un regard critique sur l'exigence d'un humain dans la boucle* [Mémoire de master, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/fftel-04010389f>

Notes

[1]

https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/09/12/le-financement-des-start-up-francaises-dans-le-creux-de-la-vague_6188992_3234.html

[2]

<https://www.lesechos.fr/tech-medias/intelligence-artificielle/ai-act-la-french-tech-regrette-un-texte-mauvais-pour-linnovation-en-europe-2073802>

[3]

<https://insight.npaconseil.com/contenus-audiences/financement-promotion-regulation-quel-soutien-et-quel-encadrement-pour-la-french-tech-3/>

[4]

<https://www.latribune.fr/technos-medias/informatique/l-alliance-entre-mistral-et-microsoft-met-fin-a-l-illusion-de-l-independance-technologique-europeenne-991558.html>

[5]

_____ Dans le cadre de ce travail, la question sera posée lors d'un entretien avec Clara Chappaz, Directrice de la French Tech, prévu en juillet.6. L'un des signaux quant à ce constat est l'arrivée du projet des PUI (pôles universitaires d'innovation) créés suite à des études montrant le besoin de collaboration entre milieu entrepreneurial et milieu académique.